

DÉCISION 546 / 2024

PORTANT SIGNATURE D'UN AVENANT A UNE CONVENTION DE PRET D'ŒUVRES AVEC LA VILLE DE DIJON

Nous soussigné, Patrick THIL, Conseiller Délégué de Metz Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020 par lequel Monsieur Patrick THIL, Conseiller délégué, a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour "conclure toute convention de location ou de mise à disposition de biens meubles ou immeubles, ainsi que de toute convention d'occupation du domaine public ou du domaine privé de Metz Métropole, convenir de tarifs ou accorder la gratuité aux organismes à but non lucratif qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général, déterminer les modalités de paiement, s'agissant notamment des équipements culturels ou de l'aire de grand passage et des aires d'accueil des gens du voyage",

Vu la convention de prêt du 02 janvier 2024 entre Metz Métropole et la Ville de Dijon autorisant le prêt du *Triptyque de l'Adoration des Mages* du Musée de la Cour d'Or dans le cadre de l'exposition temporaire « Peintures germaniques du XV^{ème} siècle », organisée du 2 mai au 23 septembre 2024 par le Musée des Beaux-Arts de Dijon

Vu le souhait de la Ville de Dijon de prolonger le prêt de l'œuvre jusqu'au 8 novembre 2024 afin de réaliser une anoxie des œuvres à la fin de l'exposition afin d'éviter tout risque d'infestation au retour des œuvres.

Considérant que la prolongation de ce prêt représente un intérêt pour le musée de La Cour d'Or – Eurométropole de Metz,

DECIDONS :

De signer l'avenant à la convention de prêt d'œuvres d'art avec la Ville de Dijon.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20241024-Decis546-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2024

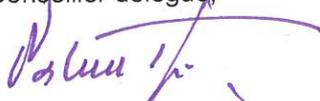
Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le

24 OCT. 2024

Pour le Président
Le Conseiller délégué,


Patrick THIL

Adjoint au Maire de Metz à la Culture et aux Cultes
Conseiller départemental de la Moselle

Avenant à une convention relative au prêt d'œuvres d'art

Entre :

Metz Métropole – Établissement public de coopération intercommunale (1 Place du Parlement de Metz, CS 30353, 57011 Metz Cedex 1, France), représentée par son Conseiller Délégué, Monsieur Patrick THIL, dûment habilité à signer par arrêté de délégation en date du 15 juillet 2020,

– ci-après dénommée « **le prêteur** » –,

La ville de Dijon (Place de la Libération, Cour d'Honneur - Passage du logis du Roy, CS 73310, 21033 Dijon Cedex) représenté par son maire, François Rebsamen,

– ci-après dénommé « **l'emprunteur** » –,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Le présent avenant a pour objet de prolonger les conditions du prêt de l'œuvre dont les caractéristiques sont détaillées dans l'annexe 1 de la convention établie par l'Eurométropole de Metz et signée par les deux parties le 02 janvier 2024, aux fins de présentation dans le cadre de l'exposition « *Peintures germaniques du XV^e siècle* » organisée par le musée des Beaux-arts de Dijon.

Il est stipulé que si l'emprunteur souhaite prolonger le prêt, il doit introduire une demande expresse auprès du prêteur au moins quinze jours avant l'expiration de la durée indiquée dans le présent contrat. Si le prêteur consent à la prolongation, toutes les clauses de ce contrat demeurent d'application jusqu'au nouveau terme fixé de commun accord.

Durée initiale du prêt : Du 2 mai au 23 septembre 2024, période à laquelle s'ajoutait le temps nécessaire au transport, au montage et au démontage de l'exposition.

Demande de prolongation jusqu'au 8 novembre 2024. L'assurance des œuvres est modifiée également.

Raison de la prolongation : Réalisation d'une anoxie dynamique d'une durée de 3 semaines de l'ensemble des œuvres à la fin de l'exposition pour éviter tout risque d'infestation au retour des œuvres.

Lieu d'exposition : Musée des Beaux-Arts de Dijon, 1 Rue Rameau, 21000 Dijon.

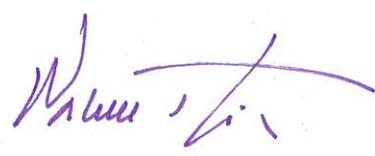
Fait à METZ, en deux exemplaires originaux, le 02.10.2024

L'emprunteur,
Pour la Ville de Dijon



Madame Christine MARTIN
Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals

Le prêteur,
Pour Metz Métropole
Pour le Président
Le Conseiller Délégué aux
Etablissements culturels



Patrick THIL
Adjoint au maire de Metz à la culture et aux
cultes
Conseiller départemental de la Moselle